



 **CAMPAGNE DE SENSIBILISATION CONTRE L’INONDATION**

**TERMES DE REFERENCE SENSIBILISATEURS**

**I/- Contexte et justification de l’opération**

La saison pluvieuse qui s’annonce sur la majeure partie de la Centrafrique a des conséquences très néfastes sur les écosystèmes et sur l’environnement socio-économique des populations tant en milieu urbain que rural. Depuis son démarrage il y’a de cela 1 mois, cette saison dont le début s’annonce présente certaines inquiétudes du fait du nombre de sinistres et des pertes enregistrés ces dernières semaines suite à l’inondation. Or on note qu’un effectif important des PDIs vit dans des camps sous des abris communautaires en état défectueux dont le dernier réaménagement remonte à décembre 2014. Un mauvais choix d’emplacement des abris et un mauvais contrôle des sites de gérer les canaux de drainage peuvent à tout moment aboutir à une catastrophe. Cette problématique d’inondation et des risques de sinistres pose le problème de la nécessité d’organiser une campagne de sensibilisation permanente et journalière des PDIs à travers les facilitateurs des sites à :

1. Préparer pour les pluies ;
2. Eviter les zones sujettes à inondations ;
3. Creuser des drains autour de chaque abri pour se connecter au canal principal proche du site ;
4. Relever le plancher autour des abris pour éviter que l’eau rentre sous les abris ;
5. Mettez une pente sur le toit afin l’eau coule ;
6. Utilisez les moyens de fixation afin lutter contre le vent fort.

**II/- Le sensibilisateur**

* **Rôle du sensibilisateur**

Le sensibilisateur a pour rôle de :

1. Faire passer les informations du cluster CCCM/NFI/abris relatives à la prévention contre les inondations au site sous forme de message ;
2. Sensibiliser les PDIs des dangers que représente l’inondation dans les camps ;
3. Mettre en place dans chaque camp un focus groupe constitué de PDIs qui aura la charge de sensibiliser et de suivre les conditions à se préparer pour les pluies sur le site ;
4. Organiser sur chaque site en coordination avec le gestionnaire du site, le responsable du site et les comités des PDIs une équipe d’alerte et de maîtrise de canalisation d’eau après la pluie ;
5. Produire et afficher des auxiliaires visuels relatifs aux dangers de l’inondation et à son contrôle ;
6. Proposer et équiper les sites aux canaux de drainage autour des abris ;
7. Promouvoir auprès des PDIs comment faire pour éviter l’inondation.

* **Programmation des activités**

A la fin de chaque semaine, de préférence le Vendredi, le sensibilisateur doit :

1. Etablir un programme hebdomadaire des activités de la semaine à venir qu’il partagera avec le gestionnaire du site, le responsable du site, les comités des PDIs et le focus groupe inondation relais communautaire ;
2. Le programme donnera les détails des activités à mener sur le site dans la semaine suivant une fréquence de 2 séances par semaine et par site ;
3. le sensibilisateur informera la Coordonnatrice du Projet à la fin de chaque semaine par un rapport hebdomadaire d’activités résumant les activités de sensibilisations sur le site, les impressions des PDIs et les leçons apprises ;
4. la présente sur le site du sensibilisateur sera effective que pendant les jours et heures de travail ;
5. le sensibilisateur, dans ses activités doit se conformer aux règlements en vigueurs de l’OIM et le code de conduite sur les sites des PDIs.